

MISSION PERMANENTE DU LIBAN
AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

Rue de Moillebeau 58
1209 Genève

N. Réf: 15/1/27/3 - 256/2009.

La Mission Permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme, et en référence à sa note no. IW/MK/S1/AZ/15 en date du 10 juillet 2009, a l'honneur de lui transmettre ci-joint la réponse du Ministère Libanais des Affaires Sociales relative à la résolution no. 10/7 du Conseil des Droits de l'homme intitulée : «Droits fondamentaux des personnes handicapées : Cadres nationaux de promotion et de protection des droits fondamentaux des personnes handicapées».

La Mission Permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme les assurances de sa très haute considération

Genève, le 24 août 2008.



HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME

Palais des Nations
1211 Genève 10

OHCHR REGISTRY

24 AUG 2008

Recipients: *S. Layanali*
J. Seron